

DATE DE CONVOCATION : 19 JANVIER 2017

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – M. CLERC – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGER – J.P. SIMON – K. GAI – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU – G. MICHELY – E. GARNIER – N. ARILLA – P. ORMECHE – P. FRÉON – J.P. ZUCCHI – C. FULPIN – K. PERROIS – C. MECHAIN – M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR : E. RAMBEAU donne pouvoir à M. CLERC – S. HIBON-MINET donne pouvoir à K. GAI – C. MESLIER donne pouvoir à C. FULPIN – S. LABROUSSE donne pouvoir J.L. LEVESQUE.

CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT: E. RAMBEAU – S. HIBON-MINET – C. MESLIER – S. LABROUSSE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: M.A. CHEVALIER

OBJET : REMBOURSEMENT D'UN SINISTRE PAR UN TIERS IDENTIFIÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que la Commune de Châteauneuf-sur-Charente possède des équipements publics, notamment en matière en voirie tels que des bornes,

CONSIDÉRANT que le 22 octobre 2016, un particulier a accroché avec son véhicule une de ces bornes située rue Aristide Briand,

CONSIDÉRANT la réception par la Commune d'un courrier du père du propriétaire du véhicule qui s'engageait sur le règlement des frais de réparation de la borne,

CONSIDÉRANT l'évaluation par les services techniques de la commune du coût d'achat et de remplacement de la borne,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré **PAR 23 VOIX POUR**, décide d'autoriser Monsieur le Maire à émettre le titre de recette à l'encontre du tiers identifié pour un montant de 166,32 €,

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE